



CONVERSATION

10 SEPTEMBRE 2021

KARIMA BENNOUNE

RAPPORTEUSE SPÉCIALE
DES NATIONS UNIES SUR
LES DROITS CULTURELS

LUCA BERGAMO

PROMOTEUR, CHARTE DE ROME

LUCA TRIFONE

ROME





**LUCA
TRIFONE**

Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Permettez-moi de vous remercier pour cette séance. Merci à la ville d'Izmir, qui nous a accueillis et a organisé ce merveilleux événement. Il s'agit d'une séance très importante car nous allons parler de la Charte de Rome avec Karima Bennoune, Luca Bergamo et d'autres intervenants.

Je n'ai pas peur de dire qu'en fait la Charte de Rome est extrêmement importante. Elle constitue une étape importante dans la protection des droits culturels parce qu'elle consacre et élargit la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, qui contient une petite partie sur les droits culturels, mais aussi parce que, depuis l'approbation de la Charte, son contenu a été rappelé dans tous les documents qui ont suivi.

Cette année, j'ai eu le plaisir et l'honneur de présider l'U20 en tant que sherpa. Une partie de la déclaration finale de l'U20 est consacrée à la culture. Non seulement l'Italie a consacré un volet ministériel entier du G20 à la culture, mais une partie du contenu de la Charte de Rome est aussi incluse dans la Déclaration finale de Rome [U20].

Pourquoi la Charte de Rome est-elle si importante ? Parce qu'elle donne aux villes les moyens de garantir la vie culturelle en tant que pilier essentiel du développement humain. Avec le développement durable, elle est extrêmement importante parce que, surtout en cette année particulière, en ces temps particuliers, la Covid est entrée dans nos vies et la sortie de la pandémie n'est pas seulement une question de santé ou une question économique, mais aussi une question de développement humain.

À cet égard, la reconnaissance de la culture dans la vie quotidienne et la protection de la culture peuvent constituer un véritable tournant. D'un point de vue plus général, elle est importante car la Charte inclut explicitement la protection des minorités, des femmes, des différentes cultures, de toutes les diversités et des enfants. Je voudrais également souligner ce que nous pourrions appeler la soustraction de la culture, la disparition de la culture – un phénomène qui a toujours existé dans la vie humaine et que nous avons malheureusement la malchance de constater jour après jour dans les réalités actuelles, comme l'Afghanistan. La Charte de Rome



traite également de l'importance de la culture en tant que rendement économique pour les villes, ce qui est également une question très importante.

Je voudrais présenter nos intervenants, Karima Bennoune, connectée à distance, Rapporteuse spéciale de l'ONU dans le domaine des droits culturels, et Luca Bergamo, présent ici [lieu principal du Sommet Culture de CGLU, à Izmir], ancien maire de la ville de Rome et, d'une certaine manière, père de la Charte de Rome ; il a probablement contribué plus que d'autres à construire cette nouvelle réalité pour mettre en œuvre la Charte. Il serait important, à mon avis, de recevoir des messages de Karima et de Luca à la lumière de leur expérience et de la manière dont ils mettent en valeur la Charte dans leur vie quotidienne, dans leur travail...



Je voudrais poser quelques questions à Luca et à Karima. Tout d'abord, quelle est la pertinence de la Charte de Rome en matière de droits culturels face à la reprise et à l'élaboration du Pacte pour l'avenir de CGLU ? Karima, la parole est à vous, merci.

**KARIMA
BENNOUNE**

Merci beaucoup.

Bonjour, bonsoir.

Je suis vraiment désolée de ne pas pouvoir être à vos côtés en personne, chers collègues, mais je suis ravie d'être parmi vous à distance.

Je suis très heureuse d'avoir l'occasion de parler de l'importance de la Charte de Rome, que j'ai citée dans mes propres rapports pour le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

L'un des messages clés de la Charte de Rome, qui m'est également très chère, en tant que professeure de droit international, est l'accent mis sur les obligations juridiques des gouvernements à tous les niveaux, sur la base de l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, sur la base de l'article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le devoir de garantir le droit de participer à la vie culturelle pour tous sans discrimination. Il nous est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un luxe, mais d'une obligation légale et d'une nécessité humaine.

Je pense que j'essaie de faire écho à de nombreux messages de la Charte de Rome dans le cadre de la culture dans mon rapport sur la Covid-19 et la culture, notamment l'importance de la consultation, et la Charte elle-même est basée sur la consultation. L'idée que les décisions que nous prenons maintenant détermineront l'avenir du XXI^e siècle, la façon dont nous défendons les droits culturels maintenant, pendant et après la pandémie, sera déterminante pour la façon dont ces droits seront exercés dans les années à venir.

L'importance des approches fondées sur les droits et je suis très heureuse que la Charte de Rome mette l'accent sur ces droits, et bien sûr l'importance de la solidarité. Je pense que le langage de la Charte est



très inspirant, il nous rappelle que, à travers nos valeurs et nos actions créatives, nous façonnons cette ville de pierres et de rêves, et je pense que façonner cette ville nécessite vraiment une approche des droits de l'homme, une approche des droits culturels.

LUCA TRIFONE

Merci, Karima.

Luca, je suis également avocat et le problème des obligations légales que Karima vient de souligner m'a toujours frappé.



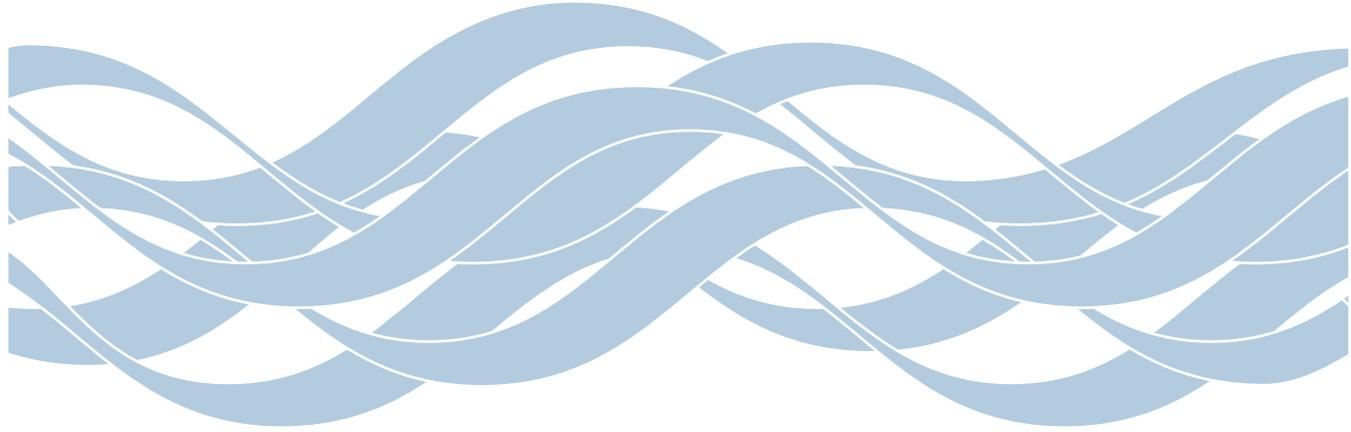
J'aimerais connaître votre expérience de la Charte, mais j'aimerais aussi avoir votre opinion, ainsi que celle de Karima, sur la protection que la Charte est censée avoir et s'il y a une possibilité que, bien sûr pas dans un futur proche, il y ait des procureurs se consacrant en exclusivité aux infractions pénales contre les droits culturels. C'est quelque chose qui peut trouver ses racines dans la Charte de Rome mais aussi dans la déclaration du G20.

**LUCA
BERGAMO**

Je dirais ceci : la plupart des constitutions, et à cette fin, pas la déclaration elle-même, disposent qu'il existe une responsabilité pour la mise en œuvre des droits et des devoirs qu'elles énoncent. La constitution italienne comporte un article très puissant, le numéro 3, qui fait référence au devoir d'éliminer les obstacles entravant le développement humain et la participation sociale.

Comme le dit Karima, en rappelant la Déclaration universelle et en plaçant les droits au cœur de celle-ci, la Charte met fortement l'accent sur les obligations légales des gouvernements, mais présente également les implications culturelles et politiques de ces obligations et des responsabilités qui y sont liées. En travaillant sur le texte de la Charte, nous avons cherché à mettre en évidence ces deux aspects et à montrer que la majeure partie de cette responsabilité repose sur les épaules des autorités locales, car la ville est le lieu de vie des gens, et la possibilité de jouir ou non de ces droits fait partie et dépend de la vie quotidienne des gens au sein de leurs communautés. À cette fin, l'autonomisation des personnes est essentielle et la Charte fournit des points de vue clés sur l'implication de ces droits, à la fois pour permettre au gouvernement de développer une politique adéquate et aux personnes de tenir leurs institutions représentatives responsables.

C'est pourquoi je pense que la Charte joue un rôle politique très important. Pour être clair sur ce point, la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que toute personne a le droit de participer librement à la vie culturelle de la communauté, en appréciant les arts et en partageant les avantages et les progrès de la science. « Librement » implique, d'une part, la démocratie ou le système, et d'autre part, l'égalité des chances pour tous – car qu'est-ce que la liberté sans l'égalité des chances ?



Face aux inégalités croissantes – qui ne sont pas seulement économiques, il suffit de penser à celles générées par la forme urbaine et la façon dont les villes se développent – « librement » implique que, lorsque vous planifiez le développement de la ville, vous devez tenir compte de la manière dont la vie culturelle peut se développer et de celle dont la participation peut effectivement se produire dans les endroits pas trop éloignés de l'endroit où les gens vivent physiquement (il suffit de comparer l'offre culturelle dans les centres urbains à celle des banlieues des villages métropolitains). Si c'est « librement », alors on ne peut pas penser à contourner la dimension sociale, inscrite elle-même dans la déclaration, car elle a un impact sur la vie culturelle de la communauté et la liberté individuelle d'y participer.



Après la 2de Guerre mondiale, nos prédécesseurs ont pris conscience du fait que vivre ensemble des expériences culturelles est une des conditions de la génération de capital social et donc de la création de liens sociaux. C'est pourquoi l'art 27 parle de la participation à la vie culturelle de la communauté, tout en affirmant qu'elle doit être libre. J'implore de ne même pas envisager que les expériences humaines vécues en partageant les expériences culturelles puissent être remplacées par des expériences numériques ; les expériences numériques disponibles et prévisibles ne construisent pas ce genre de communauté, elles peuvent favoriser ou empêcher sa construction.

La Charte a donc tenté de rassembler ces éléments, de mettre un terme à une période pendant laquelle la participation à la vie culturelle n'était considérée que comme une marchandise, d'affirmer qu'il existe des responsabilités et des obligations pour en profiter, et de fournir des outils, des outils puissants, en intégrant l'approche des capacités d'Amartya Sen et de Martha Nussbaum dans la politique culturelle. La Charte identifie 5 capacités majeures qui peuvent être considérées comme une sorte de mur de fondation d'enceinte pour la conception du développement urbain et de la politique culturelle. Elles ne doivent pas être comprises comme un répertoire pour organiser les bonnes pratiques, car chaque culture et chaque situation doivent être comprises et traitées comme elles le sont. La Charte ne dit pas comment faire les choses, mais rappelle que chacun a le droit de découvrir, de créer, de partager, de profiter, de protéger... Mais les capacités sont des outils puissants pour analyser chaque contexte, l'évaluer, se demander quels sont les obstacles, et comment les surmonter, et envisager votre façon originale de progresser en développant des stratégies appropriées. Pour chacun, le droit de participer à la culture est égal. Il y a donc un lien très fort avec la dimension juridique, mais je pense aussi qu'il y a un appel fort à la responsabilité politique et à la démocratie réelle.

**LUCA
TRIFONE**

Merci, Luca.

Nous sommes passés d'une manière très naturelle à la mise en œuvre de la Charte. L'importance de la mise en œuvre ressort très clairement des interventions de Karima et de Luca.



Je voudrais vous demander comment les autorités publiques peuvent remplir leur devoir de soutenir les habitants pour découvrir, créer, apprécier, partager et protéger la culture ? En ce qui concerne la mise en œuvre, d'après votre expérience personnelle, votre expérience administrative, quels ont été les plus grands défis à relever ?

**KARIMA
BENNOUNE**

Il existe de nombreux défis qui, je pense, doivent être relevés.

L'un d'entre eux, que nous ne devons jamais oublier, comme l'a souligné Luca, concerne le mot « librement » de l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cela inclut la possibilité pour les défenseurs des droits culturels de pouvoir faire leur travail librement, c'est-à-dire les personnes qui travaillent à la mise en œuvre des droits



culturels pour tous. Ils sont confrontés à de nombreux défis en matière de droits de l'homme, dans des contextes très différents et dans toutes les régions du monde. Je demande que nous fassions tous ce qui est en notre pouvoir pour garantir leurs droits humains et certainement pour œuvrer à la libération de ceux qui sont peut-être emprisonnés pour avoir réalisé ce travail. Malheureusement, ces cas sont nombreux dans le monde, mais comme j'ai l'honneur de m'adresser à un événement qui se déroule en Turquie, je pourrais mentionner un cas : celui de M. Osman Kavala, un défenseur turc des droits culturels qui est en détention depuis plus de mille quatre cents jours maintenant. On pourrait donner beaucoup d'autres exemples, mais je pense que l'une de nos tâches essentielles pour garantir la mise en œuvre de la Charte de Rome est de soutenir les droits de l'homme de ceux qui travaillent à sa mise en œuvre sur le terrain dans de nombreux contextes à travers le monde.

Je pense également que, en termes de mise en œuvre, comme la Charte l'indique clairement, nous avons besoin de politiques, de politiques efficaces, et nous avons besoin de ressources appropriées, pas seulement de rhétorique. Et cela, je pense, revêt également une importance capitale. Lorsque je pense à certains des principaux défis que j'ai observés en matière de mise en œuvre des droits culturels dans le monde au cours de mes presque 6 années de mandat, je pense que le manque de ressources appropriées consacrées à la culture, tant au niveau national et international qu'au niveau local dans le monde, figure vraiment en tête de liste. Si nous n'abordons pas cet aspect, je pense qu'il sera très difficile de progresser.

J'ai également beaucoup apprécié la remarque sur la responsabilité. Nous avons besoin de l'existence d'une obligation de rendre des comptes en matière de violations des droits culturels. J'ai clairement indiqué, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, que nous veillerons à ce que ces droits ne soient pris au sérieux que lorsqu'il y aura une véritable obligation de rendre des comptes, qu'il s'agisse d'une obligation juridique, politique ou autre, envers ces violations. Je pense que c'est également un défi très important que nous devons relever.



Je terminerai rapidement par ce que je considère comme l'un des défis les plus importants auxquels les cultures du monde entier sont confrontées actuellement, à savoir le défi, bien sûr, de l'urgence climatique, qui est vraiment une menace écrasante pour les cultures dans certains endroits, existentielle, où nous avons littéralement des sociétés entières qui peuvent disparaître dans le sens où leur territoire peut être submergé et toute leur population peut avoir à se déplacer ailleurs, mais nous voyons aussi tant de nos villes menacées par des conditions météorologiques extrêmes d'une manière qui a un impact très négatif sur la vie culturelle et les droits culturels, et je suis très heureuse de l'accent mis sur la durabilité dans la Charte de Rome. Je pense qu'il s'agit d'une question revêtant une importance cruciale pour le mandat des droits culturels à l'avenir, mais je pense que, si nous appliquons l'approche de la Charte, si nous appliquons une approche basée sur les droits de l'homme et sur les droits culturels à ces questions, l'optimisme exprimé par la Charte, qui consiste à imaginer l'avenir dans l'espoir, est en effet très possible.

Je crois me souvenir de ce qu'une femme afghane m'a dit un jour : l'optimisme est la clé de la survie. Je pense donc que, avec les bonnes stratégies, en travaillant ensemble en collaboration, nous avons toutes les raisons de croire que nous pouvons réaliser cet avenir dans l'espoir, merci.

**LUCA
TRIFONE**

Merci, Karima. Des points extrêmement importants. On peut parler de chacun d'eux pendant des siècles.

J'aimerais savoir ce que Luca pense. Les points que je voudrais souligner sont les ressources appropriées, le financement et l'obligation de rendre des comptes, qui sont vraiment importants. Mais ce qui est probablement plus important, c'est l'urgence climatique et le lien avec la sauvegarde du patrimoine culturel, dont les Italiens sont des témoins très proches avec d'importants patrimoines culturels.

**LUCA
BERGAMO**

La Charte a été matériellement rédigée par une petite équipe, mais elle a été discutée par 45 villes, 45 réseaux internationaux, plus d'une centaine d'experts, avant d'être présentée au Bureau exécutif de CGLU pour un premier débat en mai 2020, puis lors d'une conférence hybride mondiale



en octobre et, enfin, à l'occasion de son adoption finale lors du Conseil mondial de CGLU en novembre 2020.

Permettez-moi de souligner un point que Karima a soulevé et que je considère comme fondamental.

Un progrès important que nous avons fait avec la Charte est de relier la dimension des droits de l'homme à la dimension de la durabilité, parce que la durabilité est le résultat du comportement des gens, ce qui inclut aujourd'hui la prise de décision, l'argent, mais cela s'étend au comportement quotidien des gens, et à moins qu'il n'y ait une humanité émancipée, avec une éthique qui mène à la durabilité, il est très difficile d'imaginer que nous changions de mode de vie. Or notre éthique est



forgée par les expériences que nous vivons ensemble avec les autres, parmi lesquelles les expériences culturelles sont les plus importantes car elles nous relient les uns aux autres, en provoquant avant tout des émotions communes sur la base desquelles nous pouvons élaborer des significations partagées. Il est donc essentiel de faire ce travail – donner aux gens les moyens d’être des citoyens dans un monde durable – en parallèle avec celui qui est plus politique, décisionnel, juridique, etc.

La Charte est clairement liée à cette dimension. Quelles sont les implications du changement climatique sur la culture que vous me demandez et que Karima soulignait ? Elles sont immenses parce que le changement climatique menace la vie, la survie de notre espèce, il menace la culture... Il y avait une expression magnifique d’Edgar Morin. Il dit que nous ne sommes pas 50 % culturels et 50 % biologiques, nous sommes 100 % culturels et 100 % biologiques : pensez à la naissance et à la mort et à ce que nous avons construit autour de la mort, comme nous l’avons fait autour de la nourriture, de la défécation, de l’odeur... Menacer la vie humaine, c’est menacer la vie culturelle. Sans les humains, les arts, les sciences ou les traditions n’ont pas de sens.

Je pense que la Charte, si elle est prise au sérieux, offre un scénario différent aux décideurs et à la société pour examiner la manière dont nous, en tant qu’êtres humains, développons nos capacités à être des citoyens dans une société qui n’est pas engagée uniquement dans la consommation, mais dans une manière digne de nous considérer en relation les uns avec les autres.

Cela prend du temps, or le problème est que nous n’avons pas beaucoup de temps. C’est le côté obscur des choses. Mais il me semble que la pandémie a apporté le vent qui peut permettre à cette cause de progresser, un vent qui n’existait pas auparavant. Il est important d’appuyer sur l’accélérateur autant que possible en ce moment où les changements s’amplifient.

Encore une fois, les changements dont nous parlons sont en grande partie entre les mains des gouvernements locaux qui prennent les décisions, pas tous, mais beaucoup d’entre eux, et les questions de ressources, qui



sont dans l'air depuis longtemps, ne peuvent être résolues que si nous suivons la philosophie de la Charte, qui est de considérer la culture non pas comme des « biens et services » pour gagner du temps, mais de considérer la vie culturelle comme l'une des expériences fondamentales qui façonnent notre citoyenneté.

Nous parviendrons à comprendre que les droits culturels sont équivalents aux droits universels à l'éducation. Si nous parvenons à cette compréhension, alors la question des ressources pourrait probablement être abordée d'une manière différente, non pas comme une minorité plaidant pour l'octroi de fonds à un secteur, mais comme les représentants d'un élan sociétal pour que des ressources appropriées soient allouées à une sphère fondamentale de la vie. Or les ressources ne sont pas seulement de l'argent, ce sont des ressources juridiques pour aller dans cette direction, comme la liberté d'expression et la création d'une protection juridique efficace. Je pense que ce que nous devons et pouvons faire pour remédier au manque de ressources, c'est de changer les équilibres sur l'échiquier, faire remonter les droits culturels dans l'échelle des priorités. En quelque sorte, la Charte essaie de faire cela.

**LUCA
TRIFONE**

Merci, Luca.

Les suggestions s'accumulent de façon spectaculaire, alors je veux juste en retenir une : l'adhésion populaire à la Charte, un besoin que vous avez souligné, signifie atteindre les gens et que les gens se sentent partie prenante, se sentent libres, sentent que les droits culturels sont leurs et qu'ils doivent les protéger.

À cet égard, j'en viens à la dernière question :

Dans le cadre de votre expérience personnelle, en tant qu'administrateurs, quels projets innovants liés à la Charte de Rome sont mis en œuvre dans les villes et territoires ? Y a-t-il eu des réussites et pourquoi et des échecs. Pourquoi ?

**KARIMA
BENNOUNE**

D'une certaine manière, je pense que les administrations municipales sont mieux placées pour répondre à cette question, mais je peux vous



dire que, de mon point de vue de Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, je suis particulièrement inspirée par les villes qui, guidées par les valeurs mentionnées dans la Charte de Rome, se sont ouvertes comme des refuges pour les institutions culturelles, les travailleurs culturels et les artistes fuyant l'Afghanistan. Je remercie du fond du cœur les villes du monde entier qui ont commencé à le faire et j'espère que d'autres villes imiteront cette approche très rapidement.

Je pense qu'elle s'inspire beaucoup de la générosité et de l'esprit d'inclusion qui sont soulignés dans la Charte de Rome. Nous voyons littéralement des centaines de travailleurs culturels et d'artistes devant fuir l'Afghanistan. Je sais qu'une



organisation travaille avec la liste. Une seule organisation plus de 800 travailleurs culturels et artistes qui doivent fuir et je pense que les villes peuvent jouer un rôle de premier plan à cet égard, en poussant leurs gouvernements, tout d'abord à accepter les réfugiés et à s'assurer qu'ils incluent les personnes du secteur culturel dans tous les programmes de réinstallation, mais aussi ensuite, en leur donnant la possibilité de poursuivre leur travail culturel dans ces villes, qui vont servir de refuge.

Je pense que l'esprit de la Charte de Rome est similaire à l'esprit, par exemple, du Musée national afghan, dont la devise est qu'une nation demeure en vie tant que sa culture demeure vivante. Je pense donc que, face à la crise globale que nous avons connue en Afghanistan, la paix culturelle revêt une importance capitale.

Je suis également très heureuse d'avoir vu des villes adapter des approches qui mettent l'accent sur la diversité des cultures. Mon rapport final pour l'Assemblée générale portera sur le mélange des cultures et les identités culturelles mixtes, et s'inspirera des écrits d'un poète haïtien, Stephen Alexis, qui a déclaré que nous sommes tous les enfants d'une infinité de cultures.

C'est certainement vrai pour de grandes villes comme Izmir, qui accueille cet événement, et c'est vrai pour tant de villes dans le monde. Je suis particulièrement heureuse lorsque je vois des initiatives au niveau local qui reflètent ces diversités, même si le contexte de notre engagement envers ces diversités demeure le contexte du cadre universel des droits de l'homme. J'ai essayé de souligner cette relation organique entre le respect de l'universalité, l'universalité des droits de l'homme et le respect de la diversité.

Permettez-moi enfin de dire, alors que je termine mon mandat de Rapporteuse spéciale le 31 octobre 2021, combien j'ai été reconnaissante de la coopération avec les villes et les gouvernements locaux du monde entier, et avec CGLU, et combien je salue tout le travail que vous réalisez dans ces domaines pour mettre en œuvre les valeurs et les engagements de la Charte de Rome. J'espère que notre coopération se poursuivra à l'avenir sous une autre forme.



LUCA TRIFONE

Merci beaucoup, Karima.

Je pense que l'un des principaux objectifs de la culture est de protéger la diversité, de protéger les faibles et de protéger les personnes qui sont réellement poursuivies, comme dans le cas de l'Afghanistan. Luca, vous avez probablement trouvé des expériences très diverses de mise en œuvre de la Charte de Rome et de lutte pour garantir les libertés des personnes.

LUCA BERGAMO

La Charte existe parce qu'il y a un grand nombre d'expériences qui ont mis en pratique certains de ses principes. Je vois ici, assis au premier rang, Marc Villarubias (Lyon) qui possède une grande expérience en matière de réhabilitation des quartiers sociaux de Lyon, ou, si je reviens en arrière, je pense aussi aux expériences de Medellín, Bogota, Malmö... Chaque ville a travaillé d'une manière ou d'une autre afin de traiter les questions qui ont conduit aux principes de la Charte de Rome.



Je peux vous donner un exemple lié à mon travail récemment terminé à Rome, qui a du sens à Rome, mais pas nécessairement partout.

Rome est une ville étrange parce que c'est une communauté de 2,8 millions d'âmes installées sur un territoire très vaste, plus de 1 200 kilomètres carrés. De plus, la ville s'est étendue de façon spectaculaire après la Seconde Guerre mondiale sans plan d'urbanisme ; il en résulte donc une sorte d'étalement urbain ante litteram, mais à l'intérieur de la ville. Considérez ce fait : à Rome, sur un kilomètre carré moyen, vit une population de 2 100 personnes, alors qu'à Paris, elle atteint 21 000 personnes, soit dix fois plus. Évidemment, Rome étant une ville très ancienne, la plupart des institutions culturelles se trouvent au cœur de la ville, car les institutions culturelles étaient à l'origine destinées aux élites, et non à tout le monde. Par conséquent, si vous habitez dans une banlieue et que vous souhaitez assister ou participer à une manifestation culturelle proposée par une grande institution culturelle, vous devez prendre votre voiture et, compte tenu du système de transport de Rome, parcourir peut-être 30 kilomètres dans le trafic urbain, ce qui signifie évidemment que ceux qui sont éloignés de cette opportunité en profitent moins. Par conséquent, pour atténuer cette limitation de la libre participation à la vie culturelle, nous avons décidé de placer les bibliothèques publiques, qui étaient les seules infrastructures culturelles existantes réparties sur tous les territoires, au cœur du système qui les relie aux grandes institutions culturelles, principalement par la persuasion morale, mais aussi par de nouveaux encouragements et incitations à la coopération liés au financement. De cette façon, nous avons amené certains des principaux festivals, comme le festival des sciences, qui est passé de 200 événements à un seul endroit pendant une semaine, à 1 000 événements sur un mois dans 70 lieux différents, principalement répartis dans les zones périphériques de la ville.

Nous avons institutionnalisé cette approche coopérative pour transformer un ensemble d'organisations en un organisme complexe poursuivant des objectifs communs, chacun dans son domaine spécifique. C'est un exemple de la façon dont l'adoption d'un seul principe peut conduire à une décision pratique.



Je pense que nous en avons largement fini avec notre temps, il y a des intervenants intéressants qui peuvent vous raconter leur propre version de leurs vécus. Je veux juste me joindre à Karima pour remercier les villes et CGLU parce que, sans les villes ensemble et sans CGLU qui travaille pour rassembler les villes, je ne verrais guère un monde durable devant moi. Or, au contraire, ce dont j'ai été témoin ces dernières années en étant une partie active de la vie de CGLU, me donne bon espoir.





#IzmirCultureSummit

#UCLGmeets

#UCLGculture

#Culture21Actions

#Listen2Cities

www.uclg-culturesummit2021.org

Sommet Culture de CGLU 2021

culturesummit@uclg.org

international@izmir.bel.tr



culture 21

Commission de CGLU



CGLU

Cités et Gouvernements
Locaux Unis

Avec le soutien de



L'Union Européenne

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document est de la responsabilité de CGLU et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.



Suède
Sverige

Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Asdi. Asdi ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.